

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juillet 2019

---

ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 2135)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CD184

présenté par  
M. Fugit, rapporteur

-----

### ARTICLE 26 B

À la première phrase de l'alinéa 2, substituer à la référence :

« 1° »

la référence :

« V ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.